

SALAIRE MINIMUM JURASSIEN

«Il faut passer à l'étape supérieure»

La gauche et les syndicats lancent une initiative visant à relever le salaire minimum cantonal à 23 fr. de l'heure et à le faire primer sur les autres accords sociaux. Mais cette revendication est-elle réellement applicable? Un projet à contre-courant à Berne promet d'intenses passes d'armes.

Obtenu de haute lutte par le Parti socialiste jurassien et entré en force il y a six ans, le salaire minimum jurassien revient sur le devant de la scène politique. Une large alliance réunissant syndicats et partis de gauche a annoncé hier le lancement d'une initiative cantonale destinée à relever ce minimum et à en modifier profondément les modalités d'application.

Intitulée «Pour vivre, pas pour survivre», l'initiative résume la volonté de ses auteurs. Lors d'une conférence de presse, ceux-ci ont insisté sur la précarité et le manque



Pour Mathilde Crevoisier Crelier, Léo Beuret, Dominique Hausser, Rébecca Lena et Laura Osdautaj, de gauche à droite, les salaires doivent permettre de vivre décemment. Le comité a une année pour récolter 2000 signatures.

de reconnaissance qui touchent les personnes percevant les plus bas salaires. Fixé aujourd'hui à 21 fr. 40 de l'heure,

le salaire minimum est jugé insuffisant, car au niveau de l'aide sociale. «Il n'est pas acceptable de percevoir, à la fin

du mois, le même revenu en travaillant à plein temps que si l'on dépendait de l'aide sociale», a relevé Rébecca Lena, secrétaire régionale d'Unia Transjurane. Pour Dominique Hausser, président de l'Union syndicale jurassienne, l'activité professionnelle constitue une protection contre la pauvreté, à condition qu'elle soit exercée toute l'année dans des conditions correctes. «Il est indispensable de passer à l'étape supérieure», a renchéri Léo Beuret, de la Jeunesse socialiste.

Femmes davantage touchées

L'initiative entend agir à plusieurs niveaux. Elle propose d'abord de relever le salaire minimum à 23 fr. de l'heure, puis de l'indexer annuellement sur l'indice mixte de l'AVS, qui tient compte de l'évolution des prix et des salaires. Pour Laura Osdautaj, coprésidente du Collectif fé-

ministe Jura, ce seuil doit permettre de rétablir un minimum de dignité, en particulier

pour les femmes. «Les femmes sont davantage touchées par la pauvreté que les hommes», rappelle-t-elle.

Cadre plus sévère

Le texte prévoit en outre un net durcissement du cadre actuel. Les services de l'Etat seraient chargés d'effectuer des contrôles, avec la possibilité de prononcer des amendes pouvant aller jusqu'à 30 000 fr. en cas de non-respect. Aujourd'hui, l'application du salaire minimum ne fait pas l'objet de contrôles administratifs.

Dans le cadre des contrôles réalisés par la Commission tripartite pour lutter contre la sous-enchère salariale, l'Etat peut constater des niveaux de salaires trop bas et en avertir les entreprises. Mais il n'a ni pour mission directe de dénoncer ni de sanctionner les infractions. La responsabilité incombe à l'employeur, qui doit saisir le Conseil de prud'hommes en cas de litige. Une situation problématique, selon Rébecca Lena, car les salariés ont forcément peur de dénoncer ceux qui leur donnent du travail.

BENJAMIN FLEURY

Un obstacle: la primauté du salaire minimum

L'initiative veut introduire un autre changement majeur: le salaire minimum jurassien primerait sur les conventions collectives de travail (CCT) et les contrats types de travail. Ce n'est actuellement pas le cas. Dans certaines CCT – notamment dans l'hôtellerie-restauration –, les salaires de certaines catégories de personnel non qualifié restent inférieurs au salaire minimum, a dénoncé Rébecca Lena.

Cette disposition pourrait toutefois constituer un obstacle de taille pour l'initiative. Les Chambres fédérales examinent un projet allant dans la direction opposée. L'été dernier, le Conseil national a décidé que les conventions collectives devaient l'emporter sur les salaires minimaux, avant que le dossier ne soit transmis au Conseil des Etats. Le calendrier choisi par le comité d'initiative est-il opportun? La conseillère aux Etats jurassienne Mathilde Crevoisier Crelier ne se prononce pas sur l'issue

des débats mais fait observer que le projet fédéral suscite une forte opposition, notamment dans les cantons, car il remet en question le fédéralisme. «Dans tous les cas, cela a du sens de mettre la pression et de montrer les résultats permis par les salaires minimaux sur les conditions de travail, sans que cela n'impacte l'économie», avance la sénatrice socialiste.

Estimant que la question soulevée au niveau fédéral pourrait finalement se régler devant les tribunaux, les initiants espèrent aussi porter un message en faveur de rémunérations plus élevées. Lors du point presse hier, Mathilde Crevoisier Crelier a déploré l'attitude du secteur économique, accusé de se dédouaner de sa responsabilité envers les employés. «Les propos du directeur de l'Union patronale suisse, l'an dernier, sont révélateurs de cette tendance: «Garantir un revenu vital n'est pas le rôle des employeurs», a-t-elle dénoncé.

BFL

Le partenariat social affaibli?

Du côté du secteur patronal, l'initiative de la gauche suscite déjà son lot de questions. Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ), Pierre-Alain Berret se dit notamment interpellé par le moment choisi par les initiants. «A peine lancée, l'initiative pourrait être contrainte au plan fédéral», relève-t-il, évoquant le processus en cours au plan fédéral pour faire primer les conventions collectives sur les salaires minimaux. D'autre part, le directeur de la CCIJ rappelle qu'une résolution adoptée au Parlement jurassien visait à geler

les charges des entreprises pour les soutenir face à la conjoncture difficile.

Quant au fond de l'initiative, le responsable se montre aussi critique. Selon lui, elle affaiblirait le partenariat social qui permet de faire aboutir les conventions collectives, dont la portée est plus large que la seule question du salaire. Elles règlent d'autres conditions de travail, comme les horaires, rappelle-t-il. Pierre-Alain Berret se questionne en outre sur ce seuil de 23 fr., qui serait supérieur à celui de la plupart des cantons qui ont introduit un salaire minimum.

BFL

La justice jurassienne surestime les risques de passage à l'acte, tranche le Tribunal fédéral

VIOLENCES Dans un arrêt publié en fin d'année, le Tribunal fédéral rappelle à la justice jurassienne les règles permettant d'incarcérer une personne dangereuse afin d'éviter le passage à un acte grave. Ce sont les mêmes règles qui lui donnent le droit d'ordonner des mesures de substitution à la détention. Car, vu de Mon Repos, les magistrats jurassiens ont surestimé la dangerosité d'un homme sanctionné pour des violences domestiques mais dont le jugement n'est pas entré en force.

De vives menaces prononcées

Ce père de famille avait été condamné il y a près de deux ans par le Tribunal de première instance pour des voies de faits et des lésions corporelles simples commises contre son enfant et sa compagne. Il a fait appel de ce jugement devant le Tribunal cantonal, qui n'a pas encore pu fixer d'audience. L'homme avait été incarcéré provisoirement durant l'instruction, et il en tient personnellement rigueur à la procureure en charge de l'enquête.



Peu avant les dernières vacances d'été, à la crèche, il s'est un jour épanché et aurait fait état de vifs griefs et de menaces contre cette procureure. Un témoin a transmis à la direction de l'établissement, la police a été prévenue, et le Ministère public a ouvert dès le lendemain une instruction pénale pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, éventuellement contrainte, ceci pour ses propos injurieux voire menaçants.

Interdit d'approcher la procureure

L'homme a été entendu deux jours plus tard en présence du chef du service de psychologie de la police neuchâteloise. Au vu du risque d'un passage à l'acte, et pour lui éviter une nouvelle incarcération, le Ministère public a décidé de prendre des mesures de substitution: notamment l'interdiction de s'approcher physiquement de la procureure et de sa famille et des lieux qu'ils fréquentent, l'interdiction aussi de parler d'eux à des tiers, en particulier pour ce qui touche à la procédure

en cours. L'homme a d'abord accepté ces mesures, puis les a contestées en justice.

Et le Tribunal fédéral lui donne raison sur ce risque de passage à l'acte. On peut placer quelqu'un en détention s'il y a un risque imminent et sérieux après une lourde menace de commettre un crime grave. Mais cet homme n'a fait que menacer de «coller son poing» dans le visage de la procureure et de lui «pourrir la vie», et pas même directement. Cela ne suffit pas pour dire qu'il existe une menace d'un crime grave, selon les juges fédéraux.

Mesures levées immédiatement

La jurisprudence exige un pronostic très défavorable pour qu'on puisse retenir le risque d'un passage à l'acte. L'homme nourrit certes une forte rancœur, mais il n'a pas d'antécédents, ne s'est jamais montré violent à la crèche ou face à la procureure. Il est décrit comme non-violent mais ayant des difficultés à gérer sa colère et ses réactions verbales. Et le TF d'ordonner la levée immédiate des mesures.

EN BREF

Une bourse pour Léonie Adrover



LITTÉRATURE L'autrice délémontaise Léonie Adrover, finaliste du Prix du Public de la RTS pour son premier roman *Passage du Soir*, a récemment reçu l'une des trois bourses d'écriture mises au concours par la Commission intercantonale de littérature des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (CILI BEJUNE). Ce soutien doit permettre à Léonie Adrover de se consacrer à l'élaboration d'un nouveau roman.

Il s'agit des trois premières bourses octroyées par la CILI BEJUNE. Celle-ci a été instituée en 2025 pour renforcer les échanges culturels et le soutien à la littérature dans l'Arc jurassien. Julien Bouissou, de Bienne, et Sonia Molinari, de Bevaix, ont aussi reçu une bourse. Chacune est dotée de 15 000 fr. LQJ

Près de 60 prestataires accompagnés

TALENTISLAB La structure de coaching de projets touristiques Talents-Lab a accompagné 57 prestataires en 2025. Dans un communiqué, cette organisation fondée dans le Jura, bénéficiant d'un soutien public et qui se déploie désormais aussi dans le Jura bernois, le canton de Neuchâtel et le Nord vaudois, a notamment participé à la réflexion sur une ouverture 4 saisons de la station de ski des Bugnenges-Savagnières et au lancement de l'art ic! et là, qui valorise la culture présente à Porrentruy. LQJ